

**Conseil Citoyen de St-JEAN St-PIERRE,
ANATOLE France, AMARATS**



Elus Référents :
Titulaire : Yamina ABED
Suppléant : Jean-Michel ALVAREZ

Relevé de décision de la Réunion du 16 mars 2015

ETAIENT PRESENTS (Cf. Liste d'émargement)

ORDRE DU JOUR :

- Tour de table de Présentation
- Candidatures pour les postes de Coordonnateur et Suppléant
- Désignation du Coordonnateur et de son suppléant
- Elaboration du Règlement intérieur
- Date et ordre du jour de la prochaine réunion

- Tour de table de Présentation
Chaque membre a pu se présenter au groupe en précisant s'il souhaitait être candidat au poste de Coordonnateur et/ou de Suppléant.
- Candidatures pour les postes de Coordonnateur et Suppléant
⇒ Etaient candidats :
 - + Mme LAHRIGA
 - + M. LASO
 - + M. FERRANDO
 - + M. CAUMES
 - + M. MUNOZ
 - + M. BOUNOUA
 - + Mme BOUDET

(NB : Mme BOUDET a indiqué qu'elle ne souhaitait être que Suppléante et M. BOUNOUA qu'il ne souhaitait être que Coordonnateur)

- Désignation du Coordonnateur et de son suppléant
Avant de procéder à la désignation à bulletin secret, les membres se sont prononcés sur la durée pour laquelle le Coordonnateur et le Suppléant étaient désignés : 1 AN
Il y avait 17 votants sur 17 présents :

+ M. BOUNOUA	6
+ M. LASO	4
+ M. CAUMES	3
+ Mme LARHIGA	2
+ M. MUNOZ	1
+ Mme BOUDET	1

Suite au vote M. BOUNOUA et M. LASO sont élus respectivement au poste de Coordonnateur et de Suppléant pour une durée d'1 An (soit jusqu'au 15 mars 2016).

Ils auront pour mission d'assurer l'animation du « Conseil Citoyen de St-Jean St-Pierre, Anatole France, les Amarats » et veiller à ce que chaque membre puisse s'exprimer dans un esprit constructif.



- **Elaboration du Règlement intérieur**
Le règlement intérieur a été évoqué dans sa totalité, mais restera à finaliser lors de la prochaine réunion (fréquence de réunions, modalités de fonctionnement, critères de radiation...)

- **Date et ordre du jour de la prochaine réunion**
La date de la prochaine réunion a été fixée au 7 avril à 18 h 30 (sous réserve d'une part de disponibilité des élus et d'autre part de la salle de la Maison des Services)
L'ordre du jour en sera le suivant :
 - + Finalisation du règlement intérieur (qui devra ensuite être envoyé ensuite à Lucie Fadda)
 - + Définir les sujets des commissions
 - + Définir l'opportunité de la mise en place d'une permanence

Clôture de la réunion à 20 h 30